

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU
JEUDI 11 JUILLET 2024**

L'an 2024, le 11 juillet à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER, Le Maire.

Présents : Valérie PAYELLE, Thierry CHARPENTIER, Maud DEMIÈRE, Franck MODE, Sabine HUGUET, Ludovic JANNETTA, Vanessa NOIZET, Didier PETIT, Claire PHILIPPOT, Françoise MOREAU, Aurélie RODEZ, Nathalie COUTIER, Jean-Luc ROUSSINET, Jean-Guy PONSIN.

Absents :

Excusés : Monsieur Frédéric DEFOSSÉ.

Pouvoirs : Frédéric DEFOSSÉ pouvoir à Jean-Guy PONSIN.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Passant à l'ordre du jour :

DELIBERATION RECTIFICATIVE BUDGET CAISSE DES ECOLES 2024

Le conseil municipal décide d'annuler et de remplacer la délibération numéro 2024-12 du 9 avril 2024 pour le BUDGET PRIMITIF CAISSE DES ECOLES 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 CAISSE DES ECOLES qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

5823.49

RECETTES

5823.49

DELIBERATION RECTIFICATIVE LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES 2024

Le conseil municipal décide d'annuler et de remplacer la délibération numéro 2024-14 du 09 avril 2024 pour le lotissement des terres jaunes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 DU LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	417.63	417.63
Investissement	412.75	412.75

DELIBERATION RECTIFICATIVE BP ZONE ARTISANALE 2024

Le conseil décide d'annuler et remplacer la délibération numéro 2024-26 du 9 avril 2024

APPROUVE le BUDGET PRIMITIF 2024 de la ZONE ARTISANALE qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 99005 euros

RECETTES 99005 euros

OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES - N° 01 - BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

- Vu le budget des panneaux photovoltaïques,
- Vu l'amortissement des subventions à effectuer,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'ouverture de crédits budgétaires suivante :

Chapitre 041	
C/13912	12 742.00 €

Chapitre 042	
C/777	12 742.00 €

INSTAURATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instaurer une régie de recettes à la mairie d'AMBONNAY
- De faire fonctionner cette régie de recettes à compter du 1^{er} juillet 2024
- D'encaisser au moyen de cette régie les produits suivants : location des salles des fêtes, location de tables et de chaises, les livres sur la commune d'AMBONNAY, les actes de concessions de cimetière, les droits de place pour les marchés et la fête patronale,

- D'autoriser le régisseur à conserver un montant maximum d'encaissement fixé à 8000 euros. Les fonds détenus doivent être déposés auprès de l'organisme habilité dès ce maximum atteint et au minimum tous les mois. Chaque dépôt est accompagné de la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

- De ne pas verser le versement d'une indemnité de responsabilité.

RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LES ECOLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de continuer le rythme du groupe scolaire sur une semaine de quatre jours.

AUTORISATION AU MAIRE D'EFFECTUER DES VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Annule et remplace la délibération N° 2024-37

Consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la Commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil de Communauté,

L'exposé du dossier entendu,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) pour les budgets suivants :

- Commune
- Cellules commerciales
- Panneaux photovoltaïques
- Zone artisanale
- Lotissement les terres jaunes
- Lotissement de Isse

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES - N° 01 - BUDGET DE LA COMMUNE

- Vu le budget de la commune,
- Vu les intégrations d'honoraires à effectuer,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'ouverture de crédits budgétaires suivante :

Chapitre 041

C/2151	005-2017	Réseau de voirie	118 199.00 €
C/2131	001-2020	Construction	6 912.00 €

Chapitre 040

C/203	005-2017	Frais études	118 199.00 €
C/203	328	Frais étude	6 912.00 €

Nathalie COUTIER.

Mme le Maire propose que la sortie de village vers Bouzy soit à 50 km /h si le code de la route l'autorise avec un tracé d'ellipse au sol.

Au niveau du Hangar Rodez un tronçon de chemin est à identifier Mme le maire propose la continuité de la rue Chevalier Pierre Louis Claude.

Jean-Guy PONSIN :

Le dossier zone d'activités avance. Le cabinet Corbavie a été retenu. Le problème de l'assainissement est à régler pour ces terrains.

Les enrobés des voiries place Barancourt sont prévus début aout. Il faut choisir les arbres. Une borne pour les forains a été prévue avec déplacement d'un compteur.

Les trottoirs seront faits après l'intervention du SIEM.

Ludovic JANETTA

Il y a eu un contrôle par le PEFC afin de vérifier le respect des règles de gestion durable de nos forêts.

Le 25 juillet 2024 un repérage et le marquage des arbres avec le PNRMR et l'ONF est programmé.

La matinée du samedi 5 octobre sera consacrée aux « Coteaux propres »

Claire PHILIPPOT

La Kermesse s'est bien passée. Les parents d'élèves se sont bien investis. Beau moment convivial.

Une nouvelle directrice qui vient de Bouzy va arriver en septembre

Un nouvel ordinateur va être acheté pour l'école maternelle

La bibliothèque va être ouverte une fois par semaine sur le mois de juillet et les horaires changent d'une semaine à l'autre, se référer à panneau Pocket

Il y a eu l'assemblée générale des Coccinelles récemment mais il n'y a pas eu beaucoup d'enthousiasme de la part des adhérents. Mme le Maire précise que l'association ne pourra pas perdurer sans un bureau complet.

Une nouvelle directrice de la crèche vient d'être embauchée, dynamique et soulage les bénévoles.

Franck MODE

Au niveau des festivités, le défilé aura lieu samedi 13 juillet à 21h30

La commémoration aura lieu le 14 juillet, il n'y a pas eu de réserves pour le défilé des pompiers.

Il n'y aura pas de fête patronale cette année.

Il y a eu l'assemblée générale de l'association sportive de football. Très active, elle se porte bien grâce aux animations. Les inscriptions au club vont être limitées.

Une inspection du terrain et des installations est prévue le 29 juillet prochain pour confirmer l'homologation du site..

Thierry CHARPENTIER

Prochain flash info en septembre

Didier PETIT

En 2025 une grande manifestation est prévue à Champillon pour les 10 ans de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de nos Coteaux, maisons et caves de Champagne.

Dans l'espace la Bulle des Bermonts l'exposition concernant les JO a reçu un accueil positif, d'autres sujets sont en projet. L'accompagnement avec la société ESPELIA va commencer en Juillet.

Il faut penser à l'inauguration de la maison tiers lieu.

Valérie PAYELLE

L'association « Entour'age » pour les personnes âgées est en déficit. Le département veut restructurer les services.

L'arbre du souvenir vient d'être réceptionné, reste à l'installer.

Le fleurissement s'est bien passé avec l'aide de bénévoles membres des Intrépides.

Un devis pour la taille des arbres du village vient d'être demandé.

Le choix des arbres pour la place Barancourt est en cours.

Maud DEMIERE

Des problèmes de circulation fréquents rue de Bouzy malgré la route barrée !

Le stationnement de véhicules rue de Champagne est gênant pour les riverains et la circulation.

Jean-Luc ROUSSINET

Monsieur ROUSSINET a vu les personnes qui ne taillent pas leurs haies. Un courrier à leur remettre en main propre est prévu.

Dans le logement communal, la chaudière a été renouvelée mais Il faudrait prévoir de nouvelles fenêtres.

Pour le lotissement des Bermonts, les plantations auront lieu à l'automne par le lotisseur.

Aurélie RODEZ

Des devis sont en cours pour les totems ou murets d'entrées de village conjointement avec la section locale du syndicat des vignerons.

Des flyers pour les concerts de « Musiques en Champagne » ont été déposés dans les boites aux lettres.

Le 21 septembre aura lieu un concert à la bougie au point de vue ou à l'église selon la météo. Les places sont à prendre à l'office du tourisme.

La séance est close à 20h35